## Antivol d'un voisin sur mon vélo dans un garage de résidence

Par Meli657
Bonjour,
Un voisin a attaché son vélo sur le même arceau que le mien et certainement par mégarde fait passer son antivol dans un rayon du vélo.  Dans cette configuration je ne suis pas en mesure de démonter le rayon.  J'ai mis un mot sur le vélo et dans l'ascenseur mais il est possible que le voisin soit d'un autre bâtiments, seul le garage à vélo étant partagé.  En cette période de vacances j'ai peur de voir mon vélo bloqué un certain temps.  J'utilise le vélo pour aller au travail quotidiennement.
On me dit de ne pas m'embêter et de couper son antivol. Je préfère croiser les doigts pour qu'il le déplace vite mais s'il est bloqué longtemps puis-je couper le cadenas effectivement ?
Merci
<del></del>
Par yapasdequoi
Bonjour, Couper le cadenas risquera de voir le vélo du voisin se faire voler. Ce n'est pas très sympa, même s'il a bloqué le vôtre par mégarde. S'il tarde à se manifester, vous pouvez couper son cadenas MAIS en remettre un autre équivalent et tenir la clé à sa disposition. Vous seriez ainsi quittes
Par Isadore
Bonjour,
Sur un strict plan légal, vous ne devriez pas couper le cadenas, mais si vous êtes prêt à en payer un autre qui soit équivalent pour réparer le dommage Sur le plan pratique, je rejoins Yapasdequoi.
Avez-vous essayé de mettre des mots dans les autres bâtiments, par exemple sur les portes d'entrée ?
Sur un strict plan légal, vous ne devriez pas couper le cadenas
Bonjour, Alors quoi faire s'il a un besoin immédiat de son vélo ? Appeler la police ? Appeler un serrurier ? Le serrurier serait peut-être la bonne solution car non destructive, mais qui paie ?
Par Isadore

le cadenas et se faire indemniser.

J'ai bien conscience qu'en pratique personne de sensé ne fera cela, mais nous sommes un forum juridique, il faut quand

Ben théoriquement soit ouvrir le cadenas sans le casser si possible, soit lancer une procédure judiciaire pour faire retirer

J'ai bien conscience qu'en pratique personne de sense ne fera cela, mais nous sommes un forum juridique, il faut quand même apporter la réponse juridique.

C'est peu comme quand la branche de l'arbre d'un voisin dépasse chez soi. Même si elle risque d'abîmer la gouttière, il est interdit de sortir la tronçonneuse, il faudrait aller en justice avec un avocat pour enjoindre au voisin de faire tailler son arbre.

Il y a en qui sont prêts à aller en cassation pour des broutilles pareilles, là ou la plupart des gens s'arrangent avec bon sens

-----

Par Meli657

J'ai mis des mots sur les autres bâtiments ce matin en effet.

Pour le cadenas, je n'ai pas de matériel de toute façon donc je ne pourrai pas le faire moi même.

Si jamais ça dure, que faire?

J'envisage d'appeler le syndic, ou peut-être demander à la police s'ils peuvent contacter le propriétaire avec le bicycode.

-----

Par yapasdequoi

Le syndic ne fera rien.

La police, peut être.

Contactez le conseil syndical, les voisins, le gardien pour trouver la personne.

Et surtout proposez qu'à la prochaine AG soit votée une obligation que tous les vélos soient munis d'étiquettes avec au moins un nom ou un numéro de téléphone !